

Supplément mensuel d'information de la commune de Noyarey

Le dispositif voisins vigilants évolue et devient LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE.

Si la sécurité de la population relève principalement de la responsabilité de l'État, il n'en demeure pas moins que chaque citoyen contribue à la sécurité de son environnement à travers le respect des lois réglementaires, l'accomplissement d'actes de prévention et de signalement aux forces de sécurité.

C'est dans une logique partenariale entre les élus, la population et les forces de l'ordre que le dispositif de participation citoyenne a été instauré en 2011 par l'État.

Le dispositif repose sur des référents de quartier, bénévoles, dont les missions sont de prévenir les actes de délinquances, de développer une vigilance face à des événements ou des comportements inhabituels, et de sensibiliser les habitants aux bons réflexes à adopter pour prévenir la commission d'infractions.

Choisis sur la base du volontariat, les citoyens référents recevront une information spécifique dispensée par la gendarmerie, afin de leur permettre d'identifier les faits suspects, de connaître les différents dispositifs de prévention de la délinquance et de développer les bons réflexes en cas de besoin.

Les référents citoyens travaillent en étroite collaboration avec le Maire, la policière municipale et la gendarmerie. Parce que la sécurité passe aussi par la solidarité.

Si vous souhaitez participer à ce dispositif, prenez contact avec la policière municipale Mme Hachoud pour déposer votre candidature avant le 31 janvier 2022. La formation se tiendra en mairie, premier trimestre 2022.

Nous recherchons des bénévoles particulièrement dans les quartiers :

Pra Paris, Immeuble Saint-Jean, Chemin du Diday et ses hauteurs, Trucherelle, Chaulnes, et chemin du moulin.

Contactez la Police Municipale

- 07 85 69 05 20
- police.municipale@noyarey.fr
- signalement via l'application mobile Noyarey

Ateliers informatique

Ces ateliers gratuits ont pour objectifs de permettre aux personnes qui le souhaitent de découvrir, de se familiariser avec un ordinateur ou une tablette ou de se perfectionner. S'initier à Word ou Excel, maîtriser internet et créer sa boîte mail, s'essayer au traitement de photos, en savoir plus sur Windows et savoir classer des dossiers, gérer son disque dur et l'antivirus, entrer dans le monde de la communication avec sa famille, ses amis et parvenir à faire des échanges pour couper l'isolement.

Ces ateliers seront ouverts à toutes et tous, sans limitation d'âge, et suivant 2 niveaux : débutants et intermédiaires.

Si vous souhaitez simplement venir donner un coup de main, devenez tuteur ! Assistez les personnes dans leur progression, faites vivre la solidarité.

Les inscriptions se font en mairie.

Noël 2021

Et si nous décorions nos maisons pour les fêtes de Noël ?

A l'approche des fêtes de Noël, les habitants qui le souhaitent sont invités à décorer leur habitation (façade, jardin, clôture, balcons) visible de la rue. Ce projet n'est pas un concours mais juste une démarche volontaire pour créer une ambiance de fêtes de fin d'année.

Nous comptons sur vous et vous remercions par avance de votre participation.

Mardi 7 décembre
18h30 - Poly'Sons
Réunion publique d'urbanisme
Prest'alp, domaine de Clairfontaine
chemin du Moulin.

Services gratuits réservés à tous les nucérétiens sur simple demande

PERMANENCES JURIDIQUES

Deux avocats à tour de rôle, se tiennent à votre disposition en mairie pour vous écouter, vous informer et vous conseiller, à raison d'un rendez-vous tous les quarts d'heure.

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Un écrivain public vous accompagnera dans vos démarches administratives : rédaction de courriers divers, procédures dématérialisées (impôts, CAF, Pôle emploi.).

ARCHITECTE CONSEILLER

Vous voulez construire, réhabiliter, restructurer un bâtiment, économiser de l'énergie... venez rencontrer le nouvel architecte conseiller. Il vous guidera pour faciliter vos démarches administratives en urbanisme.

Pour accéder à ces services : inscription obligatoire auprès de la mairie, une semaine avant au minimum.

AGENDA

Décembre 2021



Retrouvez tous les détails de ces rendez-vous sur l'application mobile Noyarey et le site noyarey.fr

COLLECTE TEXTILES
jusqu'au 5 décembre
Parking Gymnase
283 Route de la Vanne.
Elle aura lieu du 25 octobre
au 5 décembre 2021.

MARCHÉ DE NOËL
5 décembre
de 10h à 17h
Place Victor Jat.
Retrouvons nous tous
ensemble pour découvrir les
nombreux stands
d'artisanat, de décoration,
de cadeaux, de sapins et
d'huitres...

**RÉUNION PUBLIQUE
PREST'ALP**
7 décembre - 18h30
Poly'Sons
Présentation du projet
d'organisation d'événements
privés par Prest'alp situé
domaine de Clairfontaine

**PERMANENCE
JURIDIQUE GRATUITE**
10 décembre
de 14h30 à 16h30
Mairie - 75 rue du Maupas
Un service public gratuit et
ouvert à tous pour être
écouté, informé, conseillé.
Inscription obligatoire
auprès de la mairie, une
semaine avant au
minimum.

**STAGE SELF DÉFENSE
FÉMININE**
11 décembre
de 9h à 12h
Salle sous la Mairie.
Exclusivement réservé aux
femmes à partir de 15 ans,
et sans limite d'âges, ces
stages sont totalement
gratuits, sans inscription et
sans engagement.

MÉTROVÉLO
15 décembre
de 11h30 à 13h30
Parking du gymnase.
Découvrez l'offre location &
consigne ou faites entretenir
votre vélo jaune !

CONCERT DE NOËL
18 décembre - 16h
Eglise Saint-Paul.
Un récital exceptionnel :
de Carmen à Norma, en
passant par un interlude
Jazz, de la comédie musicale
américaine, Chants de Noël,
Gospel...

CONSEIL MUNICIPAL
20 décembre - 18h30
Poly'Sons

**ASSISTANCE
ADMINISTRATIVE**
23 décembre

de 14h30 à 17h30
Mairie - 75 rue du Maupas
Un service gratuit pour
vous accompagner dans vos
démarches administratives :
rédaction de courriers
divers, procédures
dématérialisées (impôts,
CAF, Pôle emploi.).
Inscription obligatoire
auprès de la mairie, une
semaine avant au
minimum.

**PERMAENCE
ARCHITECTE CONSEIL**
4 janvier
de 10h à 12h
Mairie - 75 rue du Maupas
Inscription obligatoire
auprès de la mairie, une
semaine avant au
minimum.

Inscriptions scolaires 2022 2023

L'inscription auprès de la Mairie concerne les enfants qui entrent à la maternelle ou à l'école élémentaire pour la première fois, ou qui sont nouveaux sur la commune. C'est une étape obligatoire avant de se rendre à l'école.

Vous pouvez inscrire votre enfant à l'école maternelle publique dès l'année de ses 3 ans.

- Il entre en petite section de maternelle (enfants nés en 2019)
- Il entre en CP (sur les écoles à direction unique, l'inscription en CP est automatique)
- Suite à votre déménagement, il va intégrer l'une des écoles de la commune de Noyarey.

Tout changement d'école nécessite une inscription auprès des services de la mairie. L'inscription doit être faite au plus tard le **31 janvier 2022**.

Aide aux voyages scolaires

Dans le cadre du CCAS, la municipalité a fait le choix d'aider les familles pour que les enfants puissent partir en voyage scolaire.

Tous les enfants scolarisés (primaire, collège et lycée) dont les familles répondent aux critères de revenus pourront bénéficier de cette aide une fois par an.

Le formulaire est disponible sur le site Noyarey.fr/ccas ou en mairie.

Listes électorales 2022

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. Voici les différentes démarches pour vous inscrire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription;
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

Attention : Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.

Permanence d'élus

Une permanence d'élus est disponible lors des ouvertures de la Mairie le samedi matin de 9h à 11h. Si vous souhaitez aborder un sujet en particulier, merci de prendre contact avec l'accueil de la mairie une semaine avant afin de permettre la préparation d'informations lors de la permanence.

